

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de THUEYTS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre CHAPUIS, Maire.

Sont présents : Mmes GUICHARD Cécile, MOREL Sandrine, PIQ Patricia, ROURE Séverine, VIANNET Josiane, VOLPARO Emmanuelle, et MM. BREYSSE Sylvain, CHAPUIS Pierre, LASCOMBE Michel, LIOGIER Michel, PIALAT Yves, TASSAN-DIN Bruno, TESTUD Jean-Luc et VIDAL Emmanuel.

Sont absents : /

Ont donné procuration : M. TESTON Daniel (à Mme ROURE Séverine)

Le Maire constate dès lors que le quorum est atteint. En effet, sur les 15 membres en exercice, 14 sont physiquement présents, le quorum étant fixé à la moitié des membres en exercice, soit 8 membres.

Ordre du Jour :

1. Désignation du(de la) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2024
3. Décisions du Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal
4. Approbation des comptes de gestion 2023 : Commune, Service Eau et Assainissement, Centre d'Affaires **(2024/016)**
5. Budget Centre d'Affaires : approbation du compte administratif 2023 et affectation du résultat **(2024/017-018)**
6. Budget Eau et Assainissement : approbation du compte administratif 2023 et affectation du résultat **(2024/019-020)**
7. Budget principal Commune : approbation du compte administratif 2023 et affectation du résultat **(2024/021-022)**
8. Finances : vote des taux 2024 des taxes locales **(2024/023)**
9. Questions orales
10. Informations diverses

1. DÉSIGNATION DU(DE LA) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne Mme VIANNET Josiane comme secrétaire de séance.

Votant	Breysse	Chapuis	Guichard	Lascombe	Llogier	Morel	Pialat	Piq	Roure	Tassan	Teston	Testud	Viannet	Vidal	Volparo	Total
Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	14
Contre																0
Abstention																0
Déport													X			1

Le Conseil adjoint à la secrétaire une auxiliaire en la personne de Mme Isabelle VENTALON.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2024

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal arrête le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2024 rédigé par Mme Josiane VIANNET, secrétaire de séance lors de la séance précédente.

Le Maire demande s'il y a une demande de scrutin particulier, scrutin public ou scrutin secret. Constatant qu'aucune demande de scrutin particulier n'est présentée, le vote a lieu à main levée.

Monsieur le Maire et Madame la secrétaire de séance signent ledit procès-verbal. Une copie du procès-verbal sera mise à la disposition du public et affichée.

3. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pris aucune décision depuis la dernière réunion du conseil municipal.

4. D2024/016 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 : COMMUNE, SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT, CENTRE D'AFFAIRES

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver chacun des comptes de gestion 2023 - budget principal et budgets annexes du centre d'affaires et du service de l'eau et de l'assainissement.

Les comptes de gestion du budget principal ainsi que des budgets annexes du centre d'affaires et du service de l'eau et de l'assainissement, transmis par le Service de Gestion Comptable d'Aubenas, se trouvent en concordance avec les comptes administratifs 2023.

Il précise que les comptes administratifs seront soumis à l'approbation du Conseil aux points suivants de l'ordre du jour.

Il donne lecture des résultats globaux.

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,
- Vu les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes du centre d'affaires et du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2023 présentés par le Service de Gestion Comptable d'Aubenas,
- Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

APPROUVE :

- le compte de gestion du Centre d'Affaires
- le compte de gestion du Service de l'Eau et de l'Assainissement
- le compte de gestion de la Commune

pour l'exercice 2023 établis par le Service de Gestion Comptable d'Aubenas.

5. D2024/017-018 : BUDGET CENTRE D'AFFAIRES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Madame Sandrine MOREL, 1^{ère} adjointe déléguée aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Pierre CHAPUIS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023 arrêté à 37 229.09 euros en excédent de fonctionnement et 20 639.35 euros en déficit d'investissement.
- Considérant le besoin total de financement (restes à réaliser compris) de 20 639.35 euros, décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 20 639.35 euros au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et d'affecter la somme de 16 589.74 euros au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

6. D2024/019-020 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Madame Sandrine MOREL, 1^{ère} adjointe déléguée aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Pierre CHAPUIS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023 arrêté à 156 197.31 euros en excédent de fonctionnement et 231 276.63 euros en excédent d'investissement.
- Considérant l'excédent total de financement (restes à réaliser compris) de 217 261.63 euros, décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 156 197.31 euros au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

7. D2024/021-022 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Madame Sandrine MOREL, 1^{ère} adjointe déléguée aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Pierre CHAPUIS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023 arrêté à 845 224.29 euros en excédent de fonctionnement et à 87 690.22 euros en déficit d'investissement.
- Considérant le besoin total de financement (restes à réaliser compris) de 102 236.22 euros, décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 102 236.22 euros au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et d'affecter la somme de 742 988.07 euros au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

8. D2024/023 : FINANCES : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-2 et L1612-3,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, 1639 A et 1636 B sexies à 1636 B undecies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant que le Conseil municipal est tenu de fixer, chaque année, le taux de la fiscalité pour l'année en cours,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification N°1259 COM transmis par les services fiscaux comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition en 2024 comme suit :

- | | |
|--|----------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) | 32.51 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : | 123.79 % |
| - Taxe d'habitation (TH) : | 9.76 % |

Après débat et vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

9. QUESTIONS ORALES

Le Maire constate qu'aucune question orale n'a été posée conformément à l'article 5 du règlement du Conseil municipal.

10. INFORMATIONS DIVERSES

- **Réunion des associations** : afin d'établir le programme des manifestations 2024, une réunion est prévue vendredi 29 mars 2024 à 20h à la salle Oscar de Blou.
- **Déploiement du réseau fibre** : les travaux de déploiement du réseau avancent bien et certaines habitations pourraient être éligibles dès septembre 2024.
- **SDE Groupement d'achat d'électricité** : les tarifs actuels d'électricité sont moins chers et garantis jusqu'en fin 2025.
- **SDE marché d'entretien et de travaux éclairage public 2024-2027** : pour notre secteur le marché a été attribué à la société CEGELEC de Brives-Charensac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30 le 28/03/2024.

Procès-verbal arrêté à Thueyts, le 11 avril 2024

Le Maire,
Pierre CHAPUIS

La Secrétaire de Séance,
Josiane VIANNET

